

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1155

présenté par

M. Potier, M. Leseul, Mme Jourdan, M. Garot, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à s'assurer que les expérimentations prévues à l'article 1^{er} ne durent pas plus de trois ans afin de ne pas reporter aux calendes grecques la mise en place du dispositif d'affichage.

Alors que l'expérimentation d'affichage social et environnemental votée l'année dernière dans la loi dite AGECS est menée pour une durée de dix-huit mois à compter de la publication de celle-ci, l'échéance de cinq ans pour expérimenter le dispositif d'affichage serait un véritable recul législatif et finalement une autorisation à ne pas prendre le chemin de la transition pour les entreprises les moins volontaristes. Raisonnablement, il est proposé de réduire cette échéance de cinq à trois ans.

Cet amendement s'inscrit dans le cadre de notre objectif « + de justice - de carbone ».